

Pour revenir aux NCM elles-mêmes et à certains des résultats que nous en attendons, l'un de leurs objectifs — dont je vous ai déjà parlé — est la création d'un environnement commercial plus sûr. Mais il est aussi inévitable qu'il y aura au Canada des entreprises, et peut-être même des régions, qui ne pourront s'ajuster complètement à ce nouvel état de fait. Je devrais insister sur cet effort d'adaptation puisqu'il me semble qu'on ne comprend pas très bien qu'il n'aura pas à se faire du jour au lendemain. En d'autres termes, nous visons en fait une période de transition qui devrait commencer vers le 1er janvier 1980 et s'échelonner sur quelque huit ans; l'application intégrale des nouveaux règlements ne se fera donc pas avant les dernières années de la prochaine décennie. Ainsi, presque personne, chez nous du moins, ne devrait être sérieusement touché pendant la ou les premières années de ce processus de transformation. Mais comme quelques-uns le seront, il fallait donc que nous nous efforcions d'établir des modes d'aide de transition qui permettront à ces organismes et à ces sociétés dont le régime actuel sera certainement perturbé de pouvoir se lancer dans de nouvelles gammes de produits ou s'ajuster à une nouvelle concurrence et à d'autres facteurs du même ordre. C'est ainsi que tout en poursuivant les actuelles négociations, le gouvernement fédéral cherche, en coopération avec les provinces, à mettre en place de nouveaux programmes d'aide de transition qui viendront pour ainsi dire coiffer nombre de mécanismes déjà en place. Mais sous certains aspects, on accorde probablement trop d'importance aux incidences négatives qu'auront les NCM. Outre qu'ils verront diminuer la valeur de leur équipement et de leurs investissements originaux en raison d'une réduction des tarifs douaniers, et d'autres mesures semblables, nombre de nos producteurs devraient pouvoir écouler leurs produits sur un marché qui déborde le Canada. Cela ne sera évidemment pas possible pour tous, mais permettez-moi de mentionner un phénomène ou une "anomalie" qui touche la position du Canada au sein du système mondial.

Nous sommes l'un des six ou sept pays les plus industrialisés au monde. Je pense que cette constatation est vraie, quel que soit le critère utilisé. Mais nous sommes aussi actuellement le seul pays à avoir un marché intérieur relativement réduit. Si vous étudiez les événements survenus au cours des dix dernières années, il est parfaitement évident que, de par leur superficie même, les États-Unis ont un marché intérieur énorme. En venant de l'aéroport, j'entendais à la radio que leur population a maintenant atteint les 220 millions d'habitants. Comme les membres de la Communauté européenne ont par ailleurs formé une sorte d'alliance douanière, vous avez également là un marché commun d'une importance égale ou même supérieure au marché américain. De même, la société japonaise, fortement axée sur la consommation, atteint maintenant les 100 millions d'habitants. En outre, certaines organisations du monde en développement comme le CARICOM dans les Antilles rassemblent en un marché commun tous ces pays qui n'ont pas une grande influence puisqu'ils ne sont pas densément peuplés. Mentionnons enfin le Sud-Est asiatique qui, avec ses quelque 200 millions d'habitants, formera éventuellement une sorte de marché commun. C'est dans ce contexte que le Canada, avec un marché intérieur représentant 10 p. 100 de la population des États-Unis et à peu près le même pourcentage de la population de la Communauté européenne, s'efforce de se tailler une place dans ce nouveau contexte de forte concurrence. Deux choses me semblent évidentes, tout comme elles l'ont certainement été pour nos négociateurs: la première est que toute forme de